ASSURMAX

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE « RC PRO'ASSUR2 » N° RCPWK004563

Société GENERATION RAVALEMENT
Monsieur BOZARD PIERRE
19 Rue GEORGES CLEMENCEAU
29105 LANDIVISIAU

VOTRE COURTIER CONSEIL

G COURTAGE
9 Allée MOZART
44800 Saint-Herblain
Tél : 0781075549
Mail : contact@gcourtage.net

VOS INFORMATIONS

N° de contrat : RCPWK004563

À Saint-Herblain, le 11/12/2025,

Assurmax atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle «RC PRO'ASSUR2 » n°RCPWK004563 placé auprès de WAKAM garantit :

Société GENERATION RAVALEMENT
Monsieur BOZARD PIERRE
19 Rue GEORGES CLEMENCEAU
29105 LANDIVISIAU

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- Peinture murale décorative et fresque décorative en intérieur sans valeur artistique - 4334Z- *(Il est à noter que le présent contrat ne comporte pas de garantie décennale et par conséquent ne garantit pas les activités de percements et de modifications du bâti ou toutes autres activités assujetties à des garanties décennales)*
- Autres activités de nettoyage (exclusivement nettoyage de bâtiments classiques, hors véhicules, hôpitaux, aéroports, gares etc...) -
- Autres travaux de finition (activité non soumise à obligation d'assurance type décennale) -

La présente attestation est valable pour la période du 02/09/2024 au 31/12/2026 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.
Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour faire valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

ASSURMAX
par délégation pour les assureurs

GROUPE ASSURMAX
Société de courtage d'assurances, SARL au capital de 20.000,00 euros. Société régie par le code des assurances. Siège social:18 rue Royer, 59140 Dunkerque (France). Société enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le N° RCS 832965099, APE 6622 Z, Siret 83296509900019. Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 17006827 consultable sur www.orias.fr, 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris Cedex 09. ASSURMAX est une entreprise d'assurances de droit français dont les activités sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) – 4 Place de Budapest, 75436 PARIS.

Société de courtage d'assurances, SARL au capital de 20.000,00 euros. Société régie par le code des assurances. Siège social:18 rue Royer, 59140 Dunkerque (France). Société enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le N° RCS 832965099, APE 6622 Z, Siret 83296509900019. Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 17006827 consultable sur www.orias.fr, 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris Cedex 09. ASSURMAX est une entreprise d'assurances de droit français dont les activités sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) – 4 Place de Budapest, 75436 PARIS.

GARANTIES

Contrat : RCPWK	Limite du plafond global de garantie	Contrat
Responsabilité civile professionnelle	150000 € par sinistre, sous réserve des limites prévues à chaque garantie conformément aux conditions générales.	INCLUS
Responsabilité civile après livraison ou achèvement des travaux et intoxications alimentaires	150000 € par sinistre, sous réserve des limites prévues à chaque garantie conformément aux conditions générales.	INCLUS
Protection juridique de base	20 000 € par litige, dans le cadre de votre activité professionnelle et vous opposant à un fournisseur, un prestataire de service, un client ou un concurrent.	INCLUS
Responsabilité civile exploitation	Sous réserve des limites prévues à chaque garantie conformément aux conditions générales.	OPTION NON SOUSCRITE
Protection juridique étendue	20 000 € par litige, dans le cadre de votre activité professionnelle concernant les litiges d'ordres fiscaux, sociaux ou prud'homaux.	OPTION NON SOUSCRITE

GARANTIES	PLAFOND DES GARANTIES	FRANCHISES *(sauf dispositions contraires aux Conditions Particulières)*
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE		
Responsabilité civile professionnelle	150000 €	750 €
Responsabilité civile après livraison ou achèvement des travaux et intoxications alimentaires Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	150000 €	10 % des dommages mini 500 € maxi 2 000 € la franchise ne pouvant être inférieure à la franchise Responsabilité civile professionnelle

Société de courtage d'assurances, SARL au capital de 20.000,00 euros. Société régie par le code des assurances. Siège social:18 rue Royer, 59140 Dunkerque (France). Société enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le N° RCS 832965099, APE 6622 Z, Siret 83296509900019. Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 17006827 consultable sur www.orias.fr, 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris Cedex 09. ASSURMAX est une entreprise d'assurances de droit français dont les activités sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) – 4 Place de Budapest, 75436 PARIS.

RESPONSABILITÉ CIVILE D'EXPLOITATION *(si option souscrite)*

Responsabilité civile d'exploitation et pendant les travaux chez les tiers Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 €	**10 % des dommages mini 500 € maxi 2 000 € la franchise ne pouvant être inférieure à la franchise Responsabilité civile professionnelle**
dont : - dommages matériels - dommages immatériels consécutifs - dommages aux biens confiés par vos clients - responsabilité civile dépositaire - vol du fait des préposés - véhicules des préposés - assistance bénévole d'un tiers à votre profit - recours des organismes sociaux - maladie professionnelle de vos préposés - faute inexcusable de l'employeur - faute intentionnelle de vos préposés - dommages corporels en stage ou essais - dommages matériels aux préposés - atteintes à l'environnement	3 000 000 € 2 000 000 € 100 000 € par année d'assurance 100 000 € 12 000 € 120 000 € par année d'assurance 4 600 000 € 4 600 000 € 360 000 € 300 000 € par victime et 1 000 000 € par année d'assurance 300 000 € 360 000 € 9 000 € 750.000 € par année d'assurance	**10 % des dommages mini 500 € maxi 2 000 € la franchise ne pouvant être inférieure à la franchise Responsabilité civile professionnelle**

Société de courtage d'assurances, SARL au capital de 20.000,00 euros. Société régie par le code des assurances. Siège social:18 rue Royer, 59140 Dunkerque (France). Société enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le N° RCS 832965099, APE 6622 Z, Siret 83296509900019. Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 17006827 consultable sur www.orias.fr, 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris Cedex 09. ASSURMAX est une entreprise d'assurances de droit français dont les activités sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) – 4 Place de Budapest, 75436 PARIS.

PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

INTERVENTION	EUROS TTC
ASSISTANCE	
Rédaction d'un dire, d'une déclaration de créance	100 €
Assistance à mesure d'instruction ou d'expertise	450 €
Assistance devant une commission administrative, civile ou disciplinaire	600 €
Recours gracieux (contentieux administratif)	375 €
PREMIERE INSTANCE	
Référé	850 €
Juridiction statuant avant dire droit	500 €
Chambre de Proximité	850 €
Tribunal Judiciaire (hors Chambre de Proximité)	1 200 €
Tribunal Administratif	1 200 €
Tribunal de Commerce	1 200 €
Conseil de Prud'hommes :	
en conciliation (échec)	600 €
en conciliation (réussite)	1 200 €
bureau de jugement	1 000 €
départition	810 €
Autres juridictions	875 €
CONTENTIEUX PENAL	
Tribunal de Police	700 €
Tribunal Correctionnel	1 000 €
Médiation pénale	665 €
Juge des libertés	565 €
Chambre de l'instruction	625 €
Garde à vue / Visite en prison	540 €
Démarches au parquet	50 €
APPEL	
Cour d'Appel	1 200 €
Requête devant le 1er Président de la Cour d'Appel	500 €
HAUTES JURIDICTIONS	
Cour de Cassation - Conseil d'Etat	2 240 €
EXECUTION	
Juge de l'exécution	800 €
Suivi de l'execution	190 €
Transaction menée jusqu'à son terme	645 €

GROUPE ASSURMAX

Société de courtage d'assurances, SARL au capital de 20.000,00 euros. Société régie par le code des assurances. Siège social:18 rue Royer, 59140 Dunkerque (France). Société enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le N° RCS 832965099, APE 6622 Z, Siret 83296509900019. Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 17006827 consultable sur www.orias.fr, 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris Cedex 09. ASSURMAX est une entreprise d'assurances de droit français dont les activités sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) – 4 Place de Budapest, 75436 PARIS.